

DÉLIBÉRATION N° 2025/131

Portant approbation du budget supplémentaire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2025
Budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 19 juin 2025,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n°2012/492 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de collecte des déchets,
VU la délibération n°2025/044 du 06 mars 2025, portant approbation du budget primitif de la ville de Dumbéa pour l'exercice 2025– Budget annexe Budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,
VU la délibération n°2025/118 du 19 juin 2025 donnant acte du compte de gestion du trésorier de la province Sud pour l'exercice 2024 – Budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,
VU la délibération n°2025/119 du 19 juin 2025, portant approbation du compte administratif de la ville de Dumbéa pour l'exercice 2024 – Budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,
VU la délibération n°2025/125 du 19 juin 2025, relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,
VU la note explicative de synthèse n° 2025/058 du 27 mai 2025,
La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 04 juin 2025,

Après en avoir délibéré,

D É C I D E :ARTICLE 1^{er} /

Le budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers supplémentaire 2025 de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes à la somme de deux-cent-soixante-deux-millions-cinq-cent-vingt-trois-mille-trois-cent-soixante-cinq francs CFP (**262 523 365 FCFP**) et en dépenses à la somme de cent-trente-six-millions-cinq-cent-onze-mille-sept-cent-quarante-quatre francs CFP (**136 511 744 F.CFP**), se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat d'investissement reporté 2024	0	22 775 077
Excédent d'exploitation capitalisé 2024	0	0
Restes à réaliser 2024	3 637 600	0
Opérations réelles	0	0
Opérations d'ordre	0	0
Virement de la section d'exploitation	0	106 874 144
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 637 600	129 649 221

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation reporté 2024	0	167 874 144
Opérations réelles	26 000 000	-35 000 000
Opérations d'ordre	0	0
Virement à la section d'investissement	106 874 144	0
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	132 874 144	132 874 144
MONTANT TOTAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE	136 511 744	262 523 365

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section de fonctionnement, conformément aux tableaux joints en annexe 1.

ARTICLE 3 /

Une provision d'un montant de 20 000 000 millions F.CFP est inscrite dans le budget 2025 du budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers de la Ville de Dumbéa afin d'anticiper des risques financiers identifiés. Elle a pour objet de couvrir les demandes d'annulation des créances douteuses.

ARTICLE 4 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

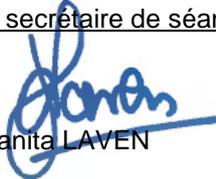
Le Maire et la Trésorière de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud, et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 19 JUIN 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 24 JUIN 2025

Le secrétaire de séance,


Juanita LAVEN

Le Maire,


Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
SAG - 1
PUBLICATION - 1
TRESORERIE PROVINCE SUD - 1

**ANNEXE 1 : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 DU BUDGET ANNEXE
DU SERVICE DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGES**

SECTION D'EXPLOITATION

La section du budget d'exploitation supplémentaire 2025 est votée par chapitre, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		167 874 144
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICES		-35 000 000
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 000 000	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	106 874 144	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		132 874 144	132 874 144

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section du budget d'investissement supplémentaire 2025 est votée par opération, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Opérations	Libellés	Dépenses	Restes à réaliser (Dépenses)	Recettes	Restes à réaliser (Recettes)
222801	PLAN PLURIANNUEL PREVENTION DECHETS		1 335 600		
222802	QAV SUD		2 302 000		
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES				
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			22 775 077	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			106 874 144	
		0	3 637 600	129 649 221	0
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		3 637 600		129 649 221	